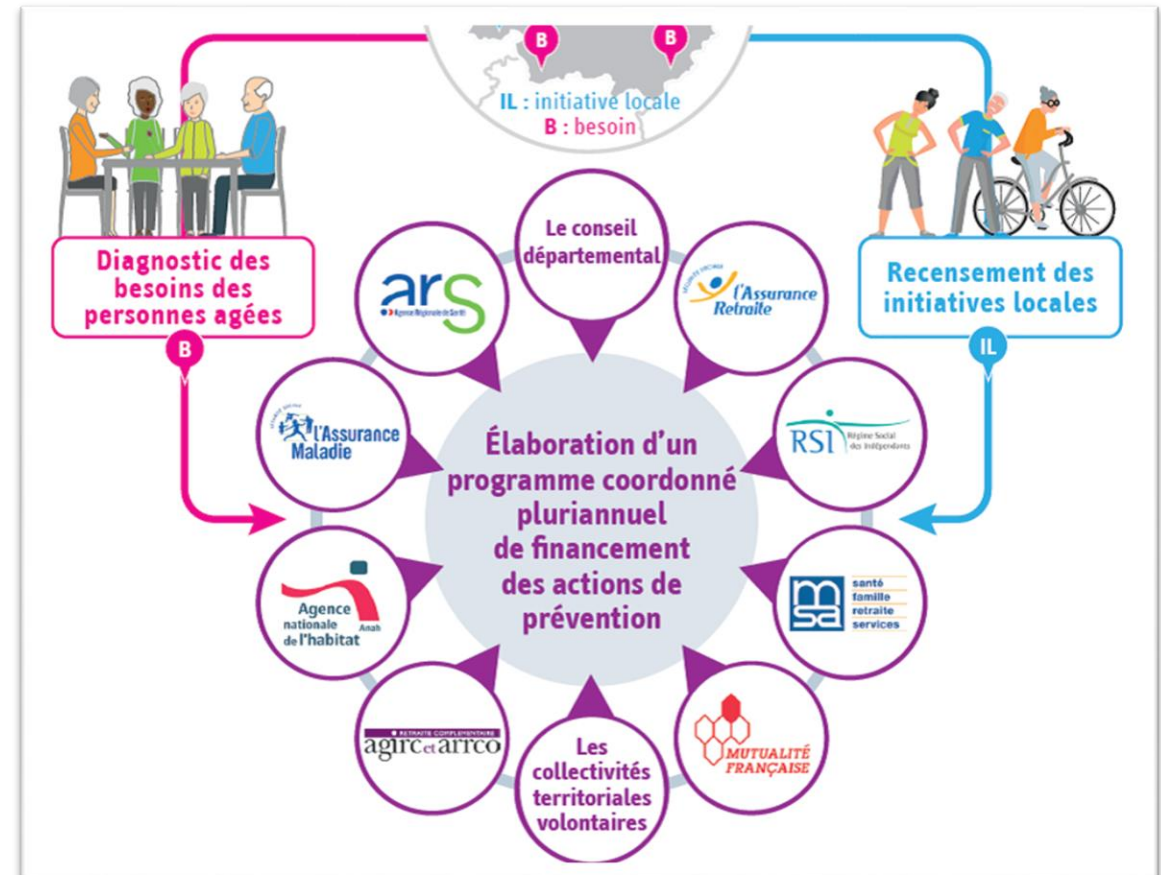


Commission des Financeurs Alsace Prévention Perte d'Autonomie Lancement AAP 2026



La Commission des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des seniors

- Créée par la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement
- Une Commission des Financeurs installée dans chaque Département
- Une instance présidée par le Conseil départemental et vice présidée par l'ARS
- Au service du développement de politiques coordonnées de prévention de la perte d'autonomie : coordonnées dans leur public cible, leur contenu, leur déploiement territorial
- Financement par la CNSA





Les axes de la Commission des Financeurs

Les 6 axes de travail de la Commission des Financeurs

- | | |
|-------|---|
| Axe 1 | Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles |
| Axe 2 | Attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) |
| Axe 3 | Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD) |
| Axe 4 | Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie |
| Axe 5 | Développement d'autres actions collectives de prévention |
| Axe 6 | Lutte contre l'isolement des personnes âgées |



Maintien des 4 dispositifs

Domicile :

Faire émerger, susciter et soutenir les projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors de 60 ans et plus résidant encore à domicile

Etablissements :

Faire émerger et susciter des projets d'actions collectives et individuelles de ralentissement de la perte d'autonomie à destination des seniors de 60 ans et plus résident en établissements.

Aide aux aidants :

Faire émerger des projets pour soutenir les proches aidants des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap

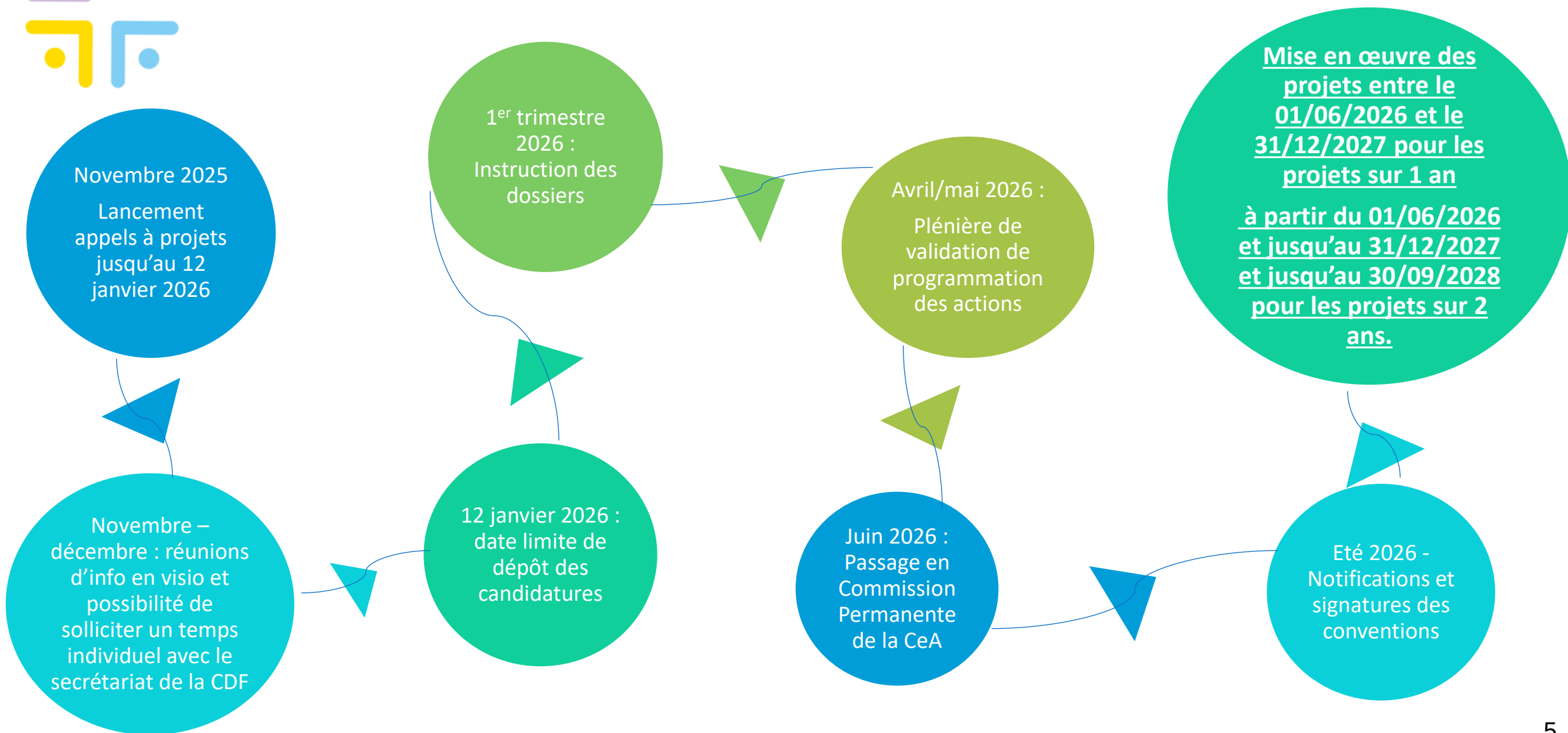
Aides techniques :

Faire émerger et soutenir des projets améliorant l'accès et l'utilisation d'équipements et aides techniques pour les seniors

- **Priorité aux initiatives locales et nécessité d'ancrage territorial avéré des projets**
- **Priorité aux projets qui ciblent les seniors ou les aidants les plus fragiles**



Calendrier proposé





Accompagnement des porteurs de projet

- Réunions d'informations AAP 2026 en visio – 2 sessions par dispositif

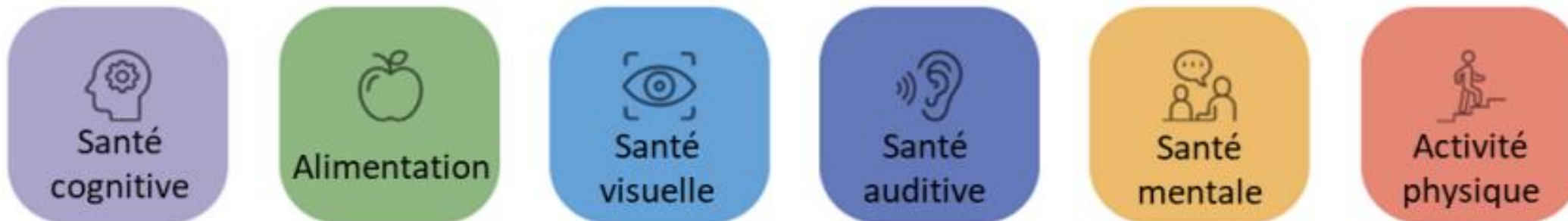
Dispositif	Date	
Aides aux aidants	24 novembre à 10h	5 décembre à 14h30
Aides Techniques	24 novembre à 14h30	1 décembre à 10h30
Domicile	25 novembre à 10h	9 décembre à 14h30
Etablissements	26 novembre à 10h	8 décembre à 14h30

- Possibilité de solliciter des entretiens individuels auprès du secrétariat de la Commission des Financeurs
- Accompagnement par l'équipe du secrétariat de la Commission et/ou les collègues en territoire (cadres seniors, pilotes SARA)



Une nouvelle nomenclature posée par la CNSA et une nouvelle forme de cahier des charges

- La CNSA analysera selon la grille des 6 thématiques santé prioritaires de l'OMS



- Nouveau « design » du cahier des charges : modèle fruit d'un GT national, intégrant des ressources pour les porteurs (sites, publications, infos sur financements alternatifs...)



Synthèse et bonnes pratiques CRP-CNSA

La CNSA a partagé des fiches thématiques concernant l'activité physique, les actions de prévention et les actions de bien-être psychologique

- **Sur la nutrition** : Il est conseillé de déployer des séances d'éducation nutritionnelle hebdomadaires de 30 à 60 minutes sur une période minimale de 12 semaines/combiner apports théoriques et mises en pratiques dans les actions/adapter l'animation des groupes/Soigner les supports d'informations/Impliquer les participants tout au long de la démarche...
- **Sur le bien être psychologique** : Il est conseillé de déployer des programmes pendant au moins trois mois, avec deux séances par semaine, d'une durée comprise entre une et deux heures chacune/ actions multimodales et multithématiques/Recourir à un encadrement spécialisé/Mobiliser les compétences psychosociales
- **Sur l'activité physique adaptée** : Les programmes doivent s'étendre sur une période minimale de 12 semaines, à raison de deux ou trois séances hebdomadaires. Chaque séance d'exercices doit durer entre 30 minutes à 1 heure, l'idéal étant de viser une durée d'une heure/ Le travail de l'équilibre est déterminant, et doit être présent dans toute activité de prévention des chutes. Il doit représenter 30 à 40 % du temps de la séance/ séances en plusieurs temps/approche multi-dimensionnelle....



Rappel des modalités d'instruction des dossiers

- Relecture collégiale dans le cadre de groupes de travail (ouverts à tous ceux qui le souhaitaient)
- Grille d'analyse commune :

Critères d'instruction	Eléments à prendre en compte
1-Stratégie et pertinence	Caractère novateur ou complémentaire à l'existant, argumentaire étayé, partenariat établi et avéré, légitimité et expérience du porteur dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, objectifs clairement définis et atteignables
2-Modalités de déroulement du projet	Descriptif détaillé de l'action, de la méthodologie, pertinence par rapport aux objectifs et public visé (périodicité, modalités, accessibilité) localisation des actions, suffisance des moyens et qualification avérée des intervenants, outils de communication
3-Budget	Caractère raisonnable (justificatifs/devis fournis, frais de coordination et frais généraux limités)
4-Suivi et Impact	Suivi des participants, indicateurs d'impact identifiés et outils fournis



- Priorité aux nouveaux projets et aux nouveaux porteurs de projets sans exclure les autres
- Les résidences services et seniors doivent élargir au dispositif « domicile » : 3 projets maximum soutenus.
- La CDF n'a pas vocation à financer des actions de manière pérenne (incitation à la recherche de co-financement et à l'autofinancement) : plafonnement à 80 % du montant précédemment accordé à partir de la 3ème année de financement sollicité pour un même projet
- Obligation de fournir les justificatifs d'un partenariat local avéré et de compétence des intervenants
- Dispositif établissement :
 - Pour les établissements de moins de 90 lits : 3 actions maximum soutenues
 - Pour les établissements de plus de 90 lits : 5 actions maximum soutenues
- Prise en compte plus importantes des bilans des années précédentes



Appel à projet AIDE AUX AIDANTS





Un appel à projets commun

- **Rappel du périmètre couvert par le concours de la CNSA :**
 - ✓ Public : Uniquement aidants de personnes âgées
 - ✓ Type d'actions finançables : Formation et sensibilisation, Soutien psychosocial (collectif ou individuel), actions de prévention santé
- **Rappel de l'implication des autres membres de la Commission des Financeurs :**
Mobilisation forte des membres de la Commission pour soutenir financièrement d'autres projets (notamment aidants PH et répit)



Objectifs

- Développer la capacité des aidants à réagir face aux situations rencontrées et adopter les comportements les plus adaptés
- Apprendre à se préserver et prévenir l'épuisement
- Mieux comprendre leur rôle d'aidant et en reconnaître les limites
- Anticiper les difficultés afin d'éviter les situations de rupture
- Favoriser le mieux-être et une meilleure qualité de vie partagée
- Mieux connaître l'offre existante, oser demander de l'aide et mobiliser les ressources disponibles



Type d'action	Exemples de sujets pouvant être traités (non exhaustif)
Information, sensibilisation, formation	La fonction/le rôle d'aidant, les dispositifs d'aide, les droits des aidants, la santé des aidants... Ce sont des moments ponctuels d'information collective sur une thématique généraliste ou spécifique. Les médias utilisés sont variés (conférences, forums, théâtre-forum...). Processus pédagogique visant à permettre aux aidants de se positionner dans leur situation (au regard de leur propre expertise de celle des professionnels et des pair-aidants), d'acquérir des connaissances sur les pathologies/maladies/handicap de leur proche, de renforcer leur capacité à agir dans le cadre de leur accompagnement (ex : gestes et postures, éviter/gérer les conflits...) et à s'orienter vers les dispositifs d'aide adéquats. Elles contribuent à la prise de conscience de l'aidant de son rôle et de sa place, ainsi que de la relation aidant-aidé et vise in fine, la prévention des risques d'épuisement et d'isolement social de l'aidant. Ce ne sont pas des formations diplômantes ou qualifiantes. Ces actions peuvent être réalisées en présentiel ou à distance, via par exemple le développement de modules d'e-learning.
Soutien et pairaidance	Soutien psychosocial collectif en présentiel (type groupe de parole, qui vise le partage d'expériences et de ressentis entre aidants, encadré par un professionnel formé, de manière à rompre l'isolement, à favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque et à prévenir les risques d'épuisement. Soutien psychosocial ponctuel individuel, pour soutenir l'aidant dans des situations particulières de fragilité, par un professionnel formé. Un accompagnement individuel devra toujours en lien avec un volet collectif ne représenter qu'une part limitée du projet global. Un format distanciel peut être proposé. Le financement d'actions de repérage des aidants en situation de grande fragilité et risque imminent de rupture est également possible. La pair-aidance est une pratique issue des vécus partagés entre personnes ayant traversé des expériences similaires Cette forme émergente d'accompagnement valorise les savoirs expérientiels des usagers et renforce les dynamiques de soutien entre pairs.
Répit / Relayage/Suppléance	Développement et déploiement de solutions notamment expérimentales et innovantes de suppléance dans un tiers lieu ou à domicile pour dégager du temps libre aux aidants. Avec une attention plus particulière pour couvrir les territoires ruraux.
Activités collectives de prévention de la santé des aidants et de leur bien-être	Les thématiques pouvant être abordées sont : l'activité physique, la nutrition, la vitalité cognitive, l'épanouissement personnel/le bien-être, la prévention de la dépression, la sensibilisation à l'adaptation du logement. Les actions peuvent également aborder les aspects d'initiation au numérique pour permettre à l'aidant de conserver des liens avec les structures/personnes ressources qu'il a identifiées. Ces actions doivent résulter d'un repérage en amont pour la constitution du groupe et se faire en articulation avec d'autres offres visant l'information, la formation ou le soutien.



Evolutions 2026

- Combinaison obligatoire actions bien-être/épanouissement personnel soient obligatoirement combinées avec des actions information/sensibilisation/accès aux droits ou à du soutien psychosocial
- Prise en compte plus importante du repérage et au ciblage des aidants en situation de fragilité et/ou de précarité
- Typologie des aidants ciblés :
 - ✓ Jeunes aidants
 - ✓ Aidants actifs
 - ✓ Parents aidants
 - ✓ Aidants retraités ou sans activité



Appel à projet DOMICILE





Objectifs généraux

- Prévenir la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge des personnes en agissant sur leur capital santé, leur bien-être, et la qualité de leur environnement social, notamment lors du passage à la retraite.
- Essentiellement des actions collectives mais de l'individuel est possible dans 2 cas
 - Actions portées par les SPASAD ou Service Autonomie Domicile (fusion SAAD/SSIAD effective)
 - Actions à destination des personnes en situation d'isolement et de grande fragilité sont possibles, en tant que préalable à l'intégration de ces personnes à des actions collectives de prévention. Ces projets comporteront un volet d'identification et s'inscriront dans la logique « d'aller-vers ».
- **Nouveauté 2026 : thématique de la déficience sensorielle + éligibilité de l'achat des denrées pour les projets nutrition**
- Maintien de l'expérimentation coordinateurs seniors

La thématique du lien social est intégrée aux différentes actions proposées. Elle n'est pas traitée comme une thématique spécifique pour éviter les projets basés sur de la seule animation ou convivialité.



Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes et équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux seniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité Préconisations : - entre 1 et 3 séances par semaine, durée entre 30min et 1h, sur au moins 12 semaines - Séance articulée autour de plusieurs séquences : étirement, suivi de 30 à 40% d'exercices d'équilibre, renforcement musculaire, étirement ou souplesse.
Alimentation et nutrition	Nutrition, dénutrition, carences alimentaires, obésité, diététique, ateliers cuisine, manger plaisir, anti-gaspillage, produits de saison et locaux... Préconisations : adaptation et personnalisation des conseils nutritionnels aux besoins identifiés préalablement par des professionnels qualifiés, format interactif de sessions avec notamment des supports audiovisuels et des démonstrations, l'expérience sociale perçue et la taille réduite du groupe, implication active des participants dans la construction du programme. 1 séance par semaine, entre 30 et 60 min sur 12 semaines (et minimum sur 3 semaines)
Déficiences sensorielles	Préservation des capacités visuelles et activités visant à favoriser la communication pour prévenir la déficience sensorielle. Afin de prévenir et d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les fabricants, fournisseurs ou distributeurs de matériel concernant la déficience sensorielle, ainsi que tout professionnel salarié par ces structures, ne sont pas autorisés à candidater. Les candidats peuvent proposer des actions concernant la déficience sensorielle en les combinant avec plusieurs thématiques complémentaires (prévention, nutrition, activité physique, lien social, bien-être, etc.), afin de répondre de manière globale aux besoins des personnes âgées et de renforcer l'impact sur le ralentissement de la perte d'autonomie.
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles.
Épanouissement personnel, bien-être, prévention de la dépression	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art-thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : les techniques proposées doivent contribuer à une action de la prévention de la perte d'autonomie et pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des seniors et la préservation de leur autonomie. Elle doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sur un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes. Préconisations : groupe restreint à une dizaine de personnes, 2 séances hebdomadaires sur 3 mois minimum.
Sécurité routière et mobilité	En situation de conduite automobile, de déplacement en bicyclette ou en tant que piéton : perte sensorielle, incompatibilités entre la conduite et la prise de certains médicaments ou traitements, répercussion de maladies ou de la perte d'autonomie sur les capacités à appréhender l'environnement routier. Favoriser l'autonomie dans l'utilisation des transports en commun, accompagner les seniors dans le repérage des trajets, l'achat des titres de transport, ...
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention.
Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie	Actions de sensibilisation à l'acquisition d'aides techniques ou à l'adaptation du logement. Actions de sensibilisation à l'importance du dépistage pour les pathologies liées à l'âge, de la vaccination et du bilan prévention. Projets multithématiques, portés notamment par des acteurs locaux.
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées.



Focus 2026 – favoriser les actions...

- d'activité physique adaptée, en lien avec le Plan National Anti-chutes
- combinant activité physique adaptée et nutrition car ce sont 2 déterminants essentiels de l'autonomie
- visant les personnes handicapées vieillissantes, à partir de 45 ans, dont les besoins doivent être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions



Appel à projet ETABLISSEMENT





Prévention pour les résidents d'établissements

Objectifs

Les projets devront contribuer à ralentir, limiter, stabiliser ou retarder la perte d'autonomie des personnes résidant en établissement en agissant sur leur capital santé, leur bien-être, et la qualité de leur environnement social.

Possibilité pour les projets d'avoir un volet collectif et un volet individuel pour toucher les résidents qui restent en chambre

Focus sur les projets visant les personnes handicapées vieillissantes (résidant en établissement PA ou en établissement PH)

Nouveauté 2026 : éligibilité de l'achat des denrées pour les projets nutrition

> But : chercher à développer des projets pour maintenir le plus possible les facultés des personnes en permettant le financement d'actions positives et valorisantes pour les résidents.

> Attention à la distinction : animation - prévention



Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes, équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux seniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité Préconisations : - entre 1 et 3 séances par semaine, durée entre 30min et 1h, sur au moins 12 semaines - Séance articulée autour de plusieurs séquences : étirement, suivi de 30 à 40% d'exercices d'équilibre, renforcement musculaire, étirement ou souplesse.
Alimentation et nutrition	Nutrition/dénutrition, repérage des troubles de la déglutition...), ateliers cuisine, concours culinaire, manger plaisir, anti-gaspillage, produits de saison et locaux... Préconisations : adaptation et personnalisation des conseils nutritionnels aux besoins identifiés préalablement par des professionnels qualifiés, format interactif de sessions avec notamment des supports audiovisuels et des démonstrations, l'expérience sociale perçue et la taille réduite du groupe, implication active des participants dans la construction du programme. 1 séance par semaine, entre 30 et 60 min sur 12 semaines (et minimum sur 3 semaines)
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles
Épanouissement personnel, promotion du bien-être et du lien social, estime de soi	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art-thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : *les techniques proposées doivent pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des seniors et le maintien de leur niveau d'autonomie, *les actions d'épanouissement personnel doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier de leurs compétences via la présentation d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sur un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes. Les massages bien être (effleurage, modelage, toucher relationnel) peuvent être pris en compte sous réserve d'émarger aux points d'attention ci-dessus. En revanche, les massages de soins sont exclus. Préconisations : groupe restreint à une dizaine de personnes, 2 séances hebdomadaires sur 3 mois minimum.
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention
Prévention de la dépression	Repérage des états dépressifs, techniques collectives de lutte contre la dépression
Déficiences sensorielles	Préservation des capacités visuelles et activités visant à favoriser la communication pour prévenir la déficience sensorielle
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées. En lien direct avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement si le projet est porté par l'association.



Focus 2026 – favoriser les actions...

- Combinant activité physique adaptée et nutrition car ce sont 2 déterminants essentiels de l'autonomie
- De nutrition mettant l'accent sur la saisonnalité des produits et le manger local notamment lorsqu'elles favorisent le plaisir de manger et le partage. La participation du personnel, des familles et des bénévoles autour d'ateliers collectives est également valorisée.
- Qui proposent une ouverture vers l'extérieur autre que la seule venue de l'intervenant
- Intégrant les familles et les bénévoles
- Visant les personnes handicapées vieillissantes



Appel à projet AIDES TECHNIQUES





Objectifs généraux

- passer des messages de prévention et sensibiliser à l'utilité d'équipement permettant de compenser la dépendance
- maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne (faciliter les gestes de la vie quotidienne), la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne
- faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne
- favoriser, accompagner et sécuriser le maintien ou le retour à domicile
- complémentarité avec le soutien à l'acquisition individuelle d'aides techniques et les marchés publics en cours sur les 2 territoires bas-rhinois et haut-rhinois pour les prestations d'évaluation/conseil.



Récapitulatif des priorités ouvertes

- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile
- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour les aidants et actions visant à favoriser la pairaidance sur ce sujet
- Formation des proches aidants sur les gestes et postures et l'utilisation des aides techniques pour s'occuper de la personne aidée (actions collectives de formation, possibilités d'essais par exemple sur les aides au transfert et de démonstration d'aides techniques...) pour les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Evaluation, orientation, conseil et accompagnement vers les aides techniques permettant de compenser une déficience sensorielle, pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile
- Développement de réponses innovantes



Coordonnées du secrétariat de la CDF

- Adresse mail générique : **BALP_Commission-financeurs@alsace.eu**
- Cheffe de projets : Justine FAVE – justine.fave@alsace.eu 06 14 89 73 48
- Instructeurs administratif :
 - ✓ Estelle GAUDEL – estelle.gaudel@alsace.eu 03 89 30 67 83
 - ✓ Raphaëlle BUCK – raphaelle.buck@alsace.eu 03 89 30 66 36
- Cheffe de projets Aide aux Aidants : Patricia ELBASSIL - patricia.elbassil@alsace.eu 06 46 58 66 30
- Responsable du service : Carole MOCHEL-WIRTH – carole.mochel@alsace.eu 06 73 43 77 19

Merci pour votre attention !

